CONSEIL DE L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Présentation au
Comité permanent
des comptes publics
le 6 septembre 2023

APERÇU

1. Présentations
2. Ce que nous faisons
3. Données démographiques et besoins
4. Sages-femmes autochtones
5. Défis
6. Possibilités et retombées
7. Perspectives d’avenir

CE QUE NOUS FAISONS

Créé en 2010 par la *Loi sur les sages-femmes* et le règlement correspondant, le Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick (Conseil ou COSFNB) est l'organisme directeur et de réglementation qui veille à l'inscription et l'exercice de la profession de sage-femme dans la province.

Le Conseil protège le public en définissant des politiques et des normes d'exercice professionnel. Le Conseil inscrit des sages-femmes qualifiées et compétentes qui dispensent des soins sûrs, éthiques et efficaces aux femmes enceintes et à leur famille.

Le Conseil compte sept membres interdisciplinaires nommés par le gouvernement et un membre du personnel qui fait office de directrice générale et de registraire.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

- Il y a quelque 6 156 naissances par an dans la province.
- Il s'agit de 16 % de toutes les naissances chez les personnes de plus de 35 ans au Nouveau-Brunswick.
- Les personnes qui font appel à des sages-femmes sont souvent instruites et ont planifié leur grossesse.
- La population du Nouveau-Brunswick a augmenté en raison de la migration interprovinciale et de l'immigration : plus de 155 000 femmes en âge de procréer.

Périnatalité au Nouveau-Brunswick, 2021, Statistique Canada

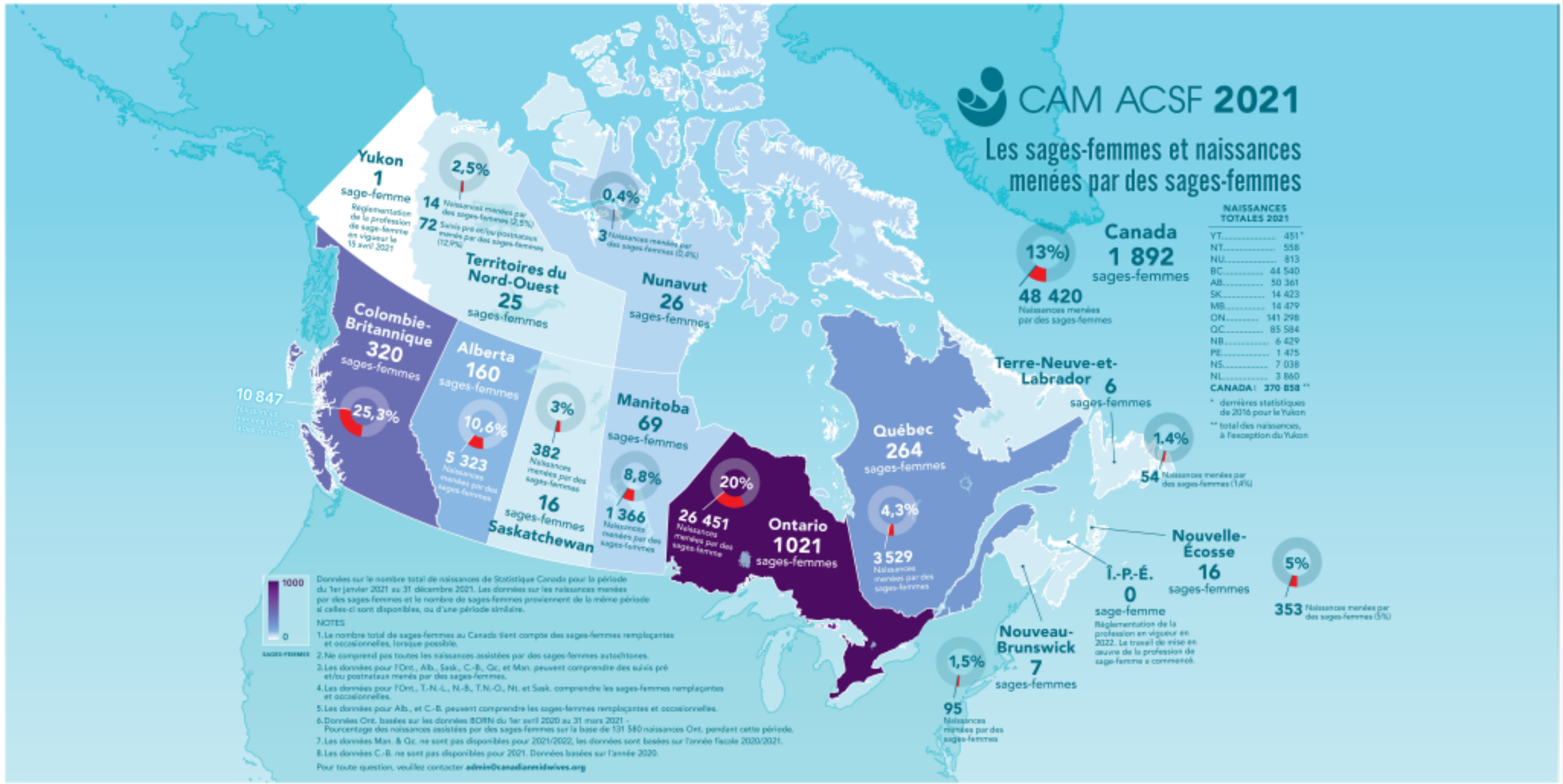

Association canadienne des sages-femmes, 2021

BESOIN

- À l'échelle nationale, 13 % des accouchements sont dirigés ou assistés par des sages-femmes. Dans certaines provinces, ce chiffre atteint même 25 %.
- Entre 2017 et 2022, 402 familles ont eu accès aux services d'une sage-femme dans la région de Fredericton, et 318 accouchements ont été assistés par une sage-femme. Parmi les familles qui ont reçu des soins, 99 % étaient satisfaites ou très satisfaites des soins prodigués par les sages-femmes.
- En 2022, sages-femmes de Fredericton ont pris en charge une centaine de clientes, mais le centre a dû refuser 250 personnes.
- Quatre sages-femmes peuvent prendre en charge 140 clientes par an, 20 sages-femmes pourraient en prendre 700 et 40 sages-femmes pourraient en prendre 1 400.

Association canadienne des sages-femmes, 2021, ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, CBC News

NÉCESSITÉ DE SAGES-FEMMES AUTOCHTONES

Le Conseil appuie le travail de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada, et plus particulièrement les appels à l'action relatifs à la santé et au système de soins de santé canadien.

Le Conseil collabore avec le Conseil national des sages-femmes autochtones

Le Conseil reconnaît les inégalités de taille en matière de santé qui existent entre les peuples autochtones et les peuples non autochtones.

Nous soutenons la profession de sage-femme dans les communautés autochtones dans le cadre du rôle de la province visant à contribuer à la réconciliation.

L'intégration des sages-femmes et la prestation de soins sûrs sur le plan culturel constituent une démarche concrète, fondée sur des données probantes, qui améliore la santé des familles qui accouchent.

La profession de sage-femme s'étend à toutes les cultures et à tous les continents, car la naissance est un aspect normal du cycle de vie.

DIFFICULTÉS

- Il n'y a que quatre postes de sages-femmes à temps plein à Fredericton.
- Le Centre de sages-femmes de Fredericton ne suffit pas à la demande et refuse systématiquement des familles.
- La circonscription hospitalière est limitée, ne comptant qu'un seul centre. Des demandes de soins de sage-femme sont reçues à l'échelle de la province.
- La capacité à recruter des sages-femmes est limitée, car les sages-femmes étudiantes ne sont pas incluses dans la *Loi sur les sages-femmes*.
- On comprend mal le travail des sages-femmes, ou on ne le connaît carrément pas.

POSSIBILITÉS ET RETOMBÉES

L'intégration complète de la profession de sage-femme au Nouveau-Brunswick permettrait d'alléger le fardeau qui pèse sur notre système de soins de santé et de contribuer à une population en santé. Une profession de sage-femme pleinement fonctionnelle et élargie au Nouveau-Brunswick permettrait :

- de réduire les délais d'attente dans les salles d'urgence pour les femmes enceintes ou en post-partum;
- de prodiguer des soins complets, axés sur la collaboration pour les grossesses à faible risque;
- de renforcer la collaboration avec d'autres professionnelles et professionnels de la santé afin d'améliorer les résultats pour les familles;
- d'alléger la charge de travail des spécialistes pour qu'elles et ils puissent répondre à d'autres besoins urgents des patientes et patients;
- de réduire les délais d'attente pour les spécialistes et les soins primaires;
- d'améliorer l'accès aux soins primaires en milieu rural;
- de permettre aux médecins de famille de répondre à la demande de soins généraux de leurs patientes et patients;
- de créer des économies pour le système de soins de santé.

PERSPECTIVES D'AVENIR

- Après environ six ans comme « projet pilote », le COSFNB réclame un engagement pour une profession de sage-femme pleinement établie au Nouveau-Brunswick.

- Une fois l'engagement d'établir une profession de sage-femme au-delà d'un « projet pilote » confirmé, il faudra procéder à des modifications législatives pour en assurer le succès, notamment des dispositions pour les sages-femmes étudiantes et la cohérence avec les autres provinces et territoires du Canada.

- Il suffit d'obtenir pareil engagement d'établir la profession de sage-femme à l'échelle de la province pour que le Nouveau-Brunswick puisse recruter et fidéliser activement ces professionnelles de la santé clés et améliorer les soins offerts à la population néo-brunswickoise.